



# Gestion des droits à congés et des repos récupérateurs des fonctionnaires en fin d'année

## CONGÉS ANNUELS

## JOURS ARTT ET HEURES RTC

## CRÉDITS FÉRIÉS

## REPOS DE PÉNIBILITÉ SPÉCIFIQUE (RPS OU TC)

## REPOS COMPENSATEURS DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES H.S. (DÉPASSEMENTS, PERMANENCES, RAPPELS)

**Ne se reportent pas d'une année sur l'autre sauf** demande de rapport établie auprès du Chef de service avant le 31/12 en raison de circonstances exceptionnelles

**Possibilité de placer jusqu'à 5 jours sur un CET\*** (à condition d'avoir pris dans l'année au moins 20 CA pour le régime hebdomadaire et 18 CA pour le régime cyclique).

(CA Hors Période) **1 ou 2 congés annuels supplémentaires** :

«Acquisition d'un jour supplémentaire lorsque le nombre de jours de congés annuels pris du 1er Janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre est de cinq, six, ou sept jours, et d'un deuxième lorsque ce nombre est au moins égal à huit». **Ne se reportent pas d'une année sur l'autre sauf** demande de rapport établie auprès du Chef de service avant le 31/12 en raison de circonstances exceptionnelles.

**Possibilité de les épargner sur le CET\***, en plus des 5 CA évoqués ci-dessus (à condition d'avoir pris dans l'année au moins 20 CA pour le régime hebdomadaire et 18 CA pour le régime cyclique).

**Ne se reportent pas**, possibilité de les placer sur un CET\* (8h21 la journée pour le régime cyclique)

**Ne se reportent pas**



Les repos non pris pour nécessités de service restent dus

Les repos non pris pour nécessités de service restent dus, possibilité de placer jusqu'à 5 jours sur un CET\* ( 8h21 pour le régime cyclique et 7h53 pour le régime hebdomadaire).

\* Il faut avoir accompli au moins une année de service pour demander l'ouverture d'un Compte Épargne Temps (CET), il n'est pas possible pour un stagiaire d'alimenter son CET la première année de son affectation même si celui-ci est détenteur d'un CET.

